

**Instruction n°DGOS/PF/2018/146 du 14 juin 2018 relative à l'accompagnement des établissements de santé pour la mise en œuvre du programme SIMPHONIE (simplification du parcours administratif hospitalier par la numérisation des informations échangées)**

14/06/2018

Le programme SIMPHONIE (simplification du parcours administratif hospitalier par la numérisation des informations échangées) a pour objectif de sécuriser les recettes des établissements de santé pour l'ensemble des tiers-débiteurs (assurance maladie obligatoire, organismes d'assurance maladie complémentaires, patient et débiteurs de recettes diverses) et diminuer la charge administrative des professionnels et des patients. Cette instruction présente le contenu et le calendrier de ce programme, les critères d'éligibilité au soutien financier, les critères de financement, puis la feuille de route des acteurs.